



RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00012

Numéro SIREN : 384 280 723

Nom ou dénomination : A.2.E.

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2015 sous le numéro de dépôt 236

A.2.E.
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 1 Ter Rue Louis Pasteur
70400 HERICOURT
384 280 723 RCS VESOUL

EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 Janvier 2015

L'an deux mil quinze,

Le 16 janvier,

A 10 heures 30,

Les associés de la société A.2.E. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans les locaux de la société JURICITE, 20 Rue de la Gazelle 43000 LE PUY EN VELAY, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GAVOIS, en sa qualité de Président de la Société.

La société A.G.A HOLDING et la société R2V CORPORATE, associées représentant tant par elles-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Monsieur Arnaud HIDOUX est désigné comme secrétaire.

Monsieur Georges GRANGER, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Les délégués du comité d'entreprise n'assistent pas à la réunion de l'Assemblée Générale.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2 250 actions sur les 2 250 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité du capital requise, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Alain GAVOIS, Président démissionnaire,
- Nomination de Commissaires aux Comptes,
- Autorisation d'un nantissement d'actions ; pouvoirs à conférer à cet effet,
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Alain GAVOIS de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Noredine MAZARI,
Né le 16 mars 1960 à DZ MARNIA (Algérie),
De nationalité française,
Demeurant Route de Pierre Blanche 43120 MONISTROL SUR LOIRE.

Monsieur Noredine MAZARI jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Noredine MAZARI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- La société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, SAS dont le siège social est fixé 170 Boulevard Stalingrad 69006 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 429 084 502, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- La société SDGS, SARL dont le siège social est fixé 170 Boulevard Stalingrad 69006 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 752 070 946, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale décide de confier à la société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, Commissaire aux Comptes titulaire une mission complémentaire de certification des comptes de l'exercice antérieur, à savoir les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, mission qu'il exercera conjointement avec le commissaire aux comptes déjà en fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Les sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SDGS ont fait savoir à l'avance qu'elles acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

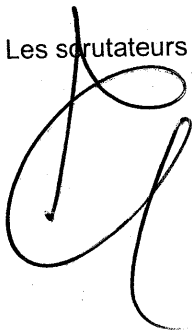
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

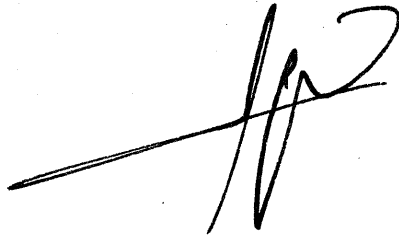
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

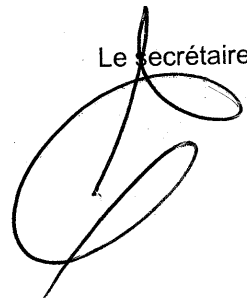
Les scrutateurs



Le Président



Le secrétaire



*Bon pour acceptation des fonctions
de Président*